

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B MESURAGE 1			
Ancien Code	TECO2B25CON	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MICO2250		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bruno RIZZO (rizzob@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans une démarche de développement de la rigueur et de la précision techniques chez l'étudiant. Elle vise à préparer l'étudiant aux métiers de la construction par la réalisation de métrés, utilisés constamment dans le processus de construction.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

5.1 Élaborer des croquis, des schémas, des plans, des prototypes ou données de fabrication à partir de concepts préliminaires, d'esquisses, de calculs d'ingénierie, de devis et autres données

5.3 Réaliser des études topographiques ou les exploiter en vue de recueillir des données pour la réalisation de projets ou d'assurer leur implantation.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'établir les métrés détaillé et récapitulatif d'un dossier de construction simple.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECO2B25CONA Métré

24 h / 2 C

Contenu

- Rappels généraux;
- Documents de référence d'un projet de construction. Définition du métré. Le code de mesurage;
- Réalisation de métrés simples (terrassement, fondations, structure portante et parois);
- Analyse du cahier des charges et recherche de fiches techniques pour un matériau donné ou une méthode utilisée);
- Etude de prix: décomposition (tableau M,MO,M,ST) pour une tâche donnée.

Démarches d'apprentissage

- Exposés théoriques;
- Séances d'exercices en individuel ou en groupe de 2 étudiants;
- Suivi du code de mesurage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Préparation du projet au tableau noir
- Echange étudiants - enseignant

Sources et références

NBN B 06-001 Mesurage dans le bâtiment - Méthodes de mesurage de quantités

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue des projets réalisés individuellement (ou en groupe) pondérée par un facteur de présence. Les travaux sont à remettre en fin de séance ou selon leur taille à la séance suivante (voir consignes transmises).

La présence aux séances de métré est donc obligatoire.

En cas d'absences injustifiées pour un total supérieur à 50% des séances, l'étudiant se verra attribuer une cote d'échec pour l'activité d'apprentissage.

Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Prj	100				
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s)

Dispositions complémentaires

Cette AA est non récupérable en seconde session, la cote de production journalière est reportée automatiquement en septembre.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

